

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2020

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

**Attribution de subventions aux associations dispensant
des formations musicales, chorégraphiques et/ou théâtrales**

Le Président rappelle le cadre de la compétence – initiation, formation et enseignement à la musique, à la danse et à l'art dramatique – dont l'objectif est de démocratiser l'accès aux formations et d'améliorer l'attractivité des structures concernées.

Différentes actions ont été entreprises dans ce but depuis 2002 :

- aide aux associations intervenant dans le champ de l'enseignement artistique,
- recrutement de 2 postes communautaires pour la direction de l'EMDTKB et les interventions musique en milieu scolaire,
- acquisition et prêt d'un parc d'instruments de musique à destination des apprenants,
- aide aux communes s'engageant dans des travaux d'adaptation de locaux pour la pratique artistique,
- acquisition et rénovation du bâtiment devenu « Maison de la Culture et du Tourisme » en grande partie pour le fonctionnement de l'EMDTKB,
- mise en place d'un dispositif DÉMOS avec le partenariat de la Philharmonie de Paris,
- soutien à différentes actions de sensibilisation...

Ces actions ont permis de développer une offre de qualité et un dynamisme en matière de pratiques artistiques au bénéfice des administrés de ce territoire. Cette démarche et ses résultats sont devenus un marqueur fort et représentatif de la CCKB.

La lecture des statistiques de la rentrée scolaire 2019-2020 permet d'observer que ce sont 486 jeunes de moins de 26 ans domiciliés sur l'une des communes de la CCKB qui pratiquent la musique, la danse ou le théâtre. 83% de ces jeunes sont inscrits à l'EMDTKB (dont 21% au sein de DÉMOS), les 17% de cet effectif restant sont répartis entre 7 associations dont 3 situées hors territoire (seuls 12 enfants pratiquent la musique et la danse hors de la CCKB). 2 cercles celtiques (Rostrenen et les Blés d'Or) regroupent 65 jeunes soit 13% des jeunes concernés.

A partir de ces éléments et des tableaux en annexes, il convient de déterminer les sommes allouées en 2020.

Le Président propose de reconduire les modalités définies en 2019 à savoir :

- une aide de 75 € par jeune lorsque les formateurs sont qualifiés et que le montant d'inscription est supérieur ou égal à 160 € ; une aide de 37,50 € par jeune pour les associations dont le fonctionnement est fondé sur le bénévolat et/ou dont le montant de l'inscription est inférieur à 160 €,
- Si l'activité est pratiquée hors territoire, le montant de l'aide est accordé sous conditions de proximité géographique de l'offre pour le jeune concerné et/ou lorsque que la discipline ou activité suivie n'est pas enseignée sur la CCKB.

Au total, c'est donc un crédit de 3 037,50 € qui serait réparti entre 6 associations concernées par ce dispositif cette année (contre 3 112,50 € en 2019 pour ces mêmes associations).

Il est à noter que conformément à la convention d'objectifs et de moyens adoptée et renouvelée au mois de décembre dernier pour la période 2020 à 2022, l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh bénéficie d'une subvention de fonctionnement favorisant son développement et lui permettant la réalisation de ses objectifs.

Le montant de cette subvention est calculé sur un pourcentage du budget de fonctionnement de l'école qui prend aussi en compte le dispositif DÉMOS. Il s'élèverait pour l'exercice 2020 à 391 000 €. L'évolution maîtrisée de cette subvention correspond au développement structurel de l'EMDTKB en rapport avec les missions croissantes qui lui sont confiées et qui sont réalisées dans un souci permanent de la bonne utilisation des subventions publiques et de la mise en œuvre d'un service de qualité.

Le Président, après un avis favorable de la commission Culture - Tourisme - Vie associative - Enfance-Jeunesse - Coopération décentralisée, propose d'attribuer aux associations concernées l'aide financière prévue à savoir un crédit de 3 037,50 € réparti entre 6 associations et d'attribuer à l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz-Breizh la subvention de 391 000 € pour l'année 2020.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer en 2020 les subventions de fonctionnement suivantes aux associations dispensant des formations musicales, chorégraphiques et/ou théâtrales

STRUCTURE

Subvention 2020

Mignoned ar Vro	150 €
Carhaixmentdanse	150 €
Cercle des Blés d'Or	825 €
Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh	391 000 €
Kreiz-Breizh Country Dancers	37,50 €
Bagad Carhaix	262,50 €
Cercle Celtique de Rostrenen	1 612,50 €

Le Président,
Jean-Yves Philippe

